

**Extrait du  
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000166-23/12/2013

Date de publication : 23/12/2013

Date de fin de publication : 05/07/2017

**Lettre Type / Modèle**

**LETTRE - DJC - Modèle de décision de refus d'agrément pour une  
association agréée**

---

Le Directeur régional des Finances publiques

Vu la demande d'agrément déposée le ..... dont il a été délivré récépissé le  
.....

Vu le code général des impôts (CGI), notamment son [article 1649 quater F](#), et l'annexe II à ce code,  
notamment son [article 371 S](#),

**Décide :**

**Article unique.** – L'agrément prévu à l'article 1649 quater F du CGI n'est pas accordé à l'association  
dénommée : .....

pour les motifs suivants : .....

Si vous entendiez contester cette décision, vous avez la possibilité de la déférer au tribunal  
administratif de ..... dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à ....., le .....

---

**Commentaire(s) renvoyant à ce document :**

[Dispositions juridiques communes - Centres de gestion et associations agréés \(OA\) - Création des CGA et  
des AA - Modalités de l'agrément - Octroi et renouvellement de l'agrément des AA](#)